ASSOCIATION GENEVOISE DU COIN DE TERRE

62, RUE DU VILLAGE - 1214 VERNIER – TÉL. 782 02 92 – FAX 782 04 13 – CCP 12-52 30-

Bulletin de l'Association Genevoise du Coin de Terre N° 25, novembre 2001
62 rue du Village – 1214 Vernier - Tél. 782 02 92 - Fax 782 04 13

INFORMATION

Aux membres jardiniers, copropriétaires et propriétaires du Coin de Terre.

Mesdames, Messieurs,

Comme nous vous l'avions promis dans le Coin de Terre – Info N° 24 de juin écoulé, nous vous adressons la réponse du Conseil d'Etat du 08 novembre 2001.

Comme vous pourrez le constater, Monsieur le Conseiller d'Etat, Laurent Moutinot, formule les plus expresses réserves quant à la compatibilité avec la loi instituant l'AGCT des Statuts et Règlements qui lui ont été soumis.

Monsieur Laurent Moutinot « invite, dès lors, l'AGCT à revoir ces dispositions de manière à les rendre pleinement compatibles avec le maintien et la poursuite des buts assignés par cette loi ».

En conséquence, Monsieur Laurent Moutinot déclare, qu'en l'état, il ne peut pas soumettre à l'approbation du Conseil d'Etat les dispositions statutaires et réglementaires approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2001.

Vous remarquerez, enfin, que Monsieur Laurent Moutinot fait référence à un tableau comparatif du 4 septembre 2001. Celui-ci a été établi à la demande expresse de ce dernier.

Ce document étant volumineux (44 pages), nous renonçons à en joindre une copie à la présente, étant précisé que ce document est bien entendu à la disposition de ceux d'entre vous que cela pourrait intéresser.

Le Comité central reprendra ce dossier, et vous serez informés de la suite qu'il lui donnera.

En vous remerciant de votre attention, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

ASSOCIATION GENEVOISE DU COIN DE TERRE

Georges NYDEGGER
Président

Suzanne OTZ
Secrétaire

G. Nydegger.

SOR

Annexe : ment.